



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

*ERNST & YOUNG et Autres*

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
France  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

JCDecaux SA

**Rapport des commissaires aux comptes sur la  
réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 16 mai 2019 - résolution n° 17

JCDecaux SA

17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine

*Ce rapport contient 2 pages*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

*ERNST & YOUNG et Autres*

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
France  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

## JCDecaux SA

Siège social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Capital social : € 3 244 275,27

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 16 mai 2019 - résolution n° 17

A l'Assemblée générale de la société JCDecaux SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

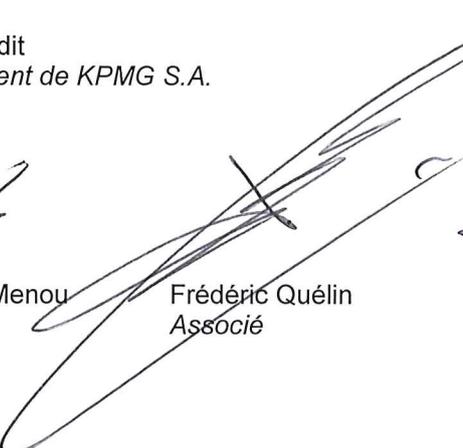
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 avril 2019

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

  
Grégoire Menou  
Associé

  
Frédéric Quélin  
Associé

  
Gilles Puissochet  
Associé